



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2024

N° C26_09_2024_13 - Plan local d'urbanisme (PLU) de Thorigné (Commune de Aigondigné) - Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition du public (annexes)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation - MS2 PLU de Thorigné
- Auto-évaluation - MS2 PLU Thorigné
- Localisation - MS2 PLU Thorigné

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	62	8	70	20

Pour : 70	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, WATTEBLED Frédéric

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BELAUD Bernard (pouvoir donné à PAILLAUD Raymond), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GIRAULT Anne (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à PICARD Marylène), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BAUMGARTEN Christian, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Marie-Thérèse, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, MORIN Patrick, PICARD Christian, POUVREAU Lise, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, VALÉRY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

**Plan local d'urbanisme (PLU) de Thorigné (Commune de Aigondigné) -
Modification simplifiée n°2 - Définition des modalités de mise à disposition du
public (annexes)**

Annexe(s) :

- Rapport de présentation - MS2 PLU de Thorigné
- Auto-évaluation - MS2 PLU Thorigné
- Localisation - MS2 PLU Thorigné

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L.153-47 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thorigné, approuvé le 15 décembre 2011, ayant fait l'objet d'une procédure de modification de droit commun approuvée le 24 janvier 2013 et d'une modification simplifiée approuvée le 17 septembre 2015 ;

Vu l'arrêté N°202408 du président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU de Thorigné ;

Considérant que la modification simplifiée n°2 du PLU de Thorigné a pour objectifs de modifier l'emplacement réservé n°5 dans le cadre de la correction d'une erreur matérielle ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 auprès du public ;

Considérant que les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 seront portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- FIXER les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 au public
- DECIDER que les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Thorigné auprès du public seront les suivantes :

1/ Le dossier papier du projet de modification simplifiée n°2, les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) éventuellement reçus et un registre papier seront mis à disposition du public durant un mois, du 10/12/2024 au 10/01/2025 :

- Au siège de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (2 place de Strasbourg 79500 Melle) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ;
- En mairie de Aigondigné, (place de la mairie à Mougon), lundi et jeudi de 9h à 12h30 et 14h00 à 18h00, mardi, mercredi et vendredi 9h à 12h30 de 14h00 à 17h00 ;

2/ Durant la période de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2, les personnes intéressées auront également la possibilité de faire parvenir leurs observations par courrier postal adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou - 2 pl de Strasbourg 79500 Melle ou à la mairie de Aigondigné, place de la Mairie - Mougou 79 370 Aigondigné ou par courrier électronique à l'adresse : planification@melloisenpoitou.fr

Les courriers adressés à Monsieur le Président de la Communauté de Communes, en mairie de Aigondigné ou par courrier électronique seront annexés au registre papier présent au siège du Mellois en Poitou.

3/ Le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Thorigné sera mis en ligne durant toute la période de la mise à disposition du public sur le site internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou, à savoir : <https://www.melloisenpoitou.fr/les-actions/amenagement/45-documents-d-urbanisme-en-cours-d-elaboration>

- DIRE que les modalités d'information du public de cette mise à disposition seront les suivantes :

- Affichage d'un avis de consultation du public sur les panneaux d'affichage du Mellois en Poitou au format A3, sur fond jaune ;
- Affichage du même avis sur les supports usuels de la commune de Aigondigné ;
- Ces affichages seront effectifs au plus tard 8 jours avant le début de la mise à disposition du public et jusqu'à la fin de celle-ci ;
- Mention de la mise à disposition au sein d'un journal local, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition ;
- Mention numérique de l'avis de consultation du public sur les sites du Mellois en Poitou et de la Commune de Aigondigné, à savoir :
 - pour le Mellois en Poitou : <https://www.melloisenpoitou.fr/>
 - pour la commune de Aigondigné : <https://www.aigondigne.fr>

- DIRE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information suivantes prévues par le Code de l'Urbanisme, soit :

- Un affichage à la Communauté de Communes Mellois en Poitou pendant 1 mois ;
- Un affichage en mairie de Aigondigné pendant 1 mois ;
- Une publication au recueil des actes administratifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie BRUNET

Fabrice MICHELET